

sant d'y arriver. Je songe en particulier au budget de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui a dépassé le milliard au cours de l'année, au Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, qui se limite maintenant aux nouvelles habitations, favorisant ainsi les mises en chantier, et à la subvention de \$500 aux gens qui s'achètent une maison pour la première fois.

M. Alexander: C'est beaucoup!

M. Francis: Nos vis-à-vis peuvent toujours faire des remarques pour discréditer les mesures, mais ils n'ont qu'à en proposer d'autres. Je songe aussi aux mesures présentées par le ministre des Finances (M. Turner) pour favoriser l'épargne, dans le cadre du Régime enregistré d'épargne-logements. Voilà un moyen positif, grâce auquel des épargnes, sous la forme de dégrèvements, sont mises entre les mains de gens désireux de s'acheter une maison. Nos vis-à-vis peuvent toujours se montrer sceptiques. Je ne prétends pas qu'il s'agisse là des meilleures mesures au monde, mais elles favorisent, à mon sens, beaucoup plus l'accession à la propriété que la motion à l'étude.

Le budget de 1973 avançait un principe qui sera, selon moi très avantageux. Aux termes de ce budget, de nouvelles subventions relatives aux taxes municipales imposées au sujet des écoles locales ont fait l'objet d'un régime de péréquation. Ces mesures ont coûté environ 190 millions durant la présente année financière. Quand j'entends les députés parler du fardeau des impôts fonciers, je suis de leur avis, mais ils doivent admettre que ces taxes varient d'une province à l'autre. Ainsi en Alberta, le problème n'est pas aussi grave qu'au Manitoba ou qu'en Ontario. La mesure à l'étude met toutes les provinces sur un même pied; elle n'est pas sélective.

● (1720)

On ne peut se contenter de parler des provinces où l'impôt foncier est le plus élevé pour insister sur la nécessité d'adopter une mesure de portée générale et espérer atteindre les mêmes résultats. J'ai entendu les députés d'en face dénoncer le caractère rétrograde de l'impôt foncier pour les gens à faible revenu et pour les personnes âgées.

M. Alexander: C'était de votre côté.

M. Paproski: C'est le député de Parkdale (M. Haidasz) qui l'a dit.

M. Francis: Très bien. Je suis heureux d'avoir convaincu quelques députés. Il faut considérer ce qui se passe avec le budget actuel. Aux termes du budget présenté à la fin de l'année dernière, une personne mariée ayant deux enfants de moins de 16 ans ne paierait en 1975 aucun impôt sur le revenu fédéral sur les premiers \$5,871 de revenu. Cette personne devrait avoir un revenu supérieur à \$7,414 pour bénéficier de l'avantage maximal de \$300. Un grand nombre de contribuables au Canada ne pourront malheureusement pas en profiter.

Voyons quelle est la situation d'une personne âgée. Examinons les diverses exemptions offertes aux couples dont les deux conjoints ont plus de 65 ans et sont à la retraite. Il y a la déduction relative aux intérêts et dividendes, la déduction relative aux revenus provenant d'une pension et le dégrèvement. On a calculé qu'ils pourraient toucher jusqu'à \$8,258 sans être soumis à l'impôt fédéral. La motion du député n'accorderait pas en l'occurrence un cent d'aide au couple âgé touchant moins de \$8,258. Qu'on parle d'impôt régressif tant qu'on voudra, mais je dis que la

Impôts fonciers

motion serait la pire régression pour les personnes âgées qui vivent d'une pension de retraite. Une très faible proportion seulement des retraités ont des revenus leur permettant d'avoir droit à une aide quelconque aux termes de la motion du député.

M. Alexander: Grâce au gouvernement actuel.

M. Francis: Je suis fier que le gouvernement ait incorporé une telle exemption dans notre loi de l'impôt sur le revenu. La motion ne précise pas ce qu'il est préférable de faire en matière de réduction d'impôt. Si nous voulons réduire l'impôt, augmentons alors l'exemption de base. Une déduction générale profiterait davantage aux gens à faible revenu qu'une hausse de l'exemption. Étudions les possibilités qui s'offrent. Augmentons les subventions pour le logement. Donnons aux provinces plus d'argent pour le remembrement foncier. Consacrons davantage de fonds à des programmes concrets visant à encourager la construction de maisons et à en réduire les coûts.

Le député n'a pas parlé des répercussions de sa résolution sur ceux qui vivent dans des logements subventionnés dont le loyer est proportionnel au revenu. Les autorités provinciales rajusteront rapidement les frais pour compenser les avantages que pourraient retirer ces gens de l'adoption d'une telle résolution. Au nom de ceux qui, en Ontario, vivent dans des logements subventionnés dans le cadre de programmes de facilitation de l'accès à la propriété, je demande s'il serait vraiment juste et équitable d'ajouter la réduction d'impôt aux autres subventions dont bénéficieraient ceux qui ont la chance d'être admissibles à de tels programmes.

La présente mesure ne ferait rien, à mon avis, pour encourager la construction de nouvelles maisons. Elle ne ferait rien en comparaison d'autres mesures qui pourraient être considérées comme des formules d'allègement fiscal plus justes, plus équitables et plus appropriées.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, les propos du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) révèlent à nouveau l'incompréhension de plus en plus évidente de l'autre côté de la Chambre relativement à la gravité de la crise du logement dans notre pays. La proposition du député de Parkdale (M. Haidasz) me paraît fort intéressante. J'espère que les députés de son parti ont été aussi attentifs, notamment le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) et le ministre des Finances (M. Turner).

Il ne fait pas de doute que le député de Parkdale s'inquiète du prix élevé des logements au Canada et il fait bien. Le prix des nouveaux logements est hors de portée de tous si ce n'est d'une faible minorité de la population canadienne. Pour la majorité des Canadiens, les frais d'habitation grèvent plus de 25 p. 100 du revenu total jugé suffisant par le Conseil canadien du développement social et par la SCHL selon les conditions d'admission au Programme d'aide à l'acquisition d'une maison. On ne saurait rappeler trop souvent que la construction domiciliaire est dans un état lamentable. Les mises en chantier ont diminué de 50 p. 100 par rapport à l'an dernier, pour s'établir au chiffre estimatif 160,000 logements par an. Les taux d'intérêt hypothécaire ne cessent de monter étant actuellement de 11 p. 100 et on prévoit que la hausse se poursuivra. Les sources de fonds hypothécaires, surtout celles des sociétés de fiducie, sont presque taries.